

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	84 (1955)
Heft:	9
Rubrik:	Brevets pour l'enseignement primaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

publique, la participation à ces épreuves est obligatoire pour les instituteurs et institutrices dont le diplôme est périmé ou le sera dans le courant de cette année.

Le Conseiller d'Etat, Directeur,
J. PYTHON.

Brevets pour l'enseignement primaire

La Commission cantonale des études a, au vu des résultats des examens, décerné les brevets suivants :

Avec la mention *très bien* : à MM. Berset Joseph, de Villarsiviriaux ; Castella Robert, d'Albeuve ; Colliard Marcel, de Châtel-Saint-Denis ; Thierrin Ferdinand, de Cheiry ; Helfer Urs, de Lurtigen ; Kolly Karl, de St-Sylvestre ; Mäder Siegfried, d'Agriswil ; Mülhauser Roland, de Dirlaret ; Schwab Kurt, de Kallnach ; M^{lles} Bussard Denise, de Gruyères ; Cottet Elisabeth, de Bossonnens ; Gumy Bernadette, d'Avry-sur-Matran ; Hostettler Jeanine, de Schwarzenbourg ; Macheret Madeleine, de Rueyres-Saint-Laurent ; Morel Marie-Thérèse, de Fribourg ; Murith Sara, de Gruyères ; Ramuz Rose-Marie, de St-Aubin ; Roubaty Colette, de Matran ; Schmidhäuslor Jeanne, de St-Ours ; Zufferey Marie-Louise, de Saint-Luc ; Anliker Ursula, de Gondiswil ; Færster Ursula, de Mézières ; Mäder Sonia, de Lurtigen ; Minder Marie, de Radelfingen ; Niffenegger Hanna, de Wyssachen ;

Avec la mention *bien* : à MM. Droux Bertrand, des Ecasseys ; Mettraux Charles, de Neyruz ; Meyer Placide, de Cerniat ; Monnard Hubert, d'Attalens ; Piller Marcel, d'Oberschrot ; Rolle Fernand, de Grenilles ; Simonet Claude, de Villarepos ; Etter Hanspeter, de Ried ; Herren Fredy, de Lurtigen ; Mülhauser Erwin, de Dirlaret ; M^{lles} Andrey Rose-Marguerite, de Plasselb ; Chambettaz Denise, d'Assens ; Chollet Paule-Agnès, de Prez-vers-Noréaz ; Cressier Colette, du Haut-Vully ; Descloux Françoise, d'Echarlens ; Dewarrat Marianne, d'Attalens-Tatroy ; Favre Hélène d'Evolène ; Menétrey Gemma, de Chavannes-les-Forts ; Murith Solange, de Gruyères ; Schmidt Chantal, de Chamoson ; Hurni Käthi, de Gurbrü ; Schneider Jeanne, de Diesbach.

Avec la mention *satisfaisant* : à MM. Boschung Georges, de Broc ; Demierre Guy, de Billens ; Joye Louis, de Mannens ; Morel Clovis, de Lentigny ; Simonet Jean-Joseph, de Villarepos ; Schweizer Kurt, de Lützelflüh ; M^{lles} Bruhart Thérèse, d'Oberried ; Evêquoz Thérésita, de Conthey.

La Commission des études a de même accordé le diplôme pour l'enseignement dans les écoles enfantines à M^{lles} Chapatte Raymonde, du Noirmont ; Juriens Renée, de Villars-le-Terroir ; Jud Anna, de Gommiswald ; Pinel Cécile, de Bannegon (France).

Le brevet pour l'enseignement des travaux manuels féminins a été conféré à M^{lles} Bersier Yvette, de Cugy ; Duc Rose, de Forel ; Hofer Heidy, de Rotlerist (Arg.) ; Jaccoud Olive, de Fiaugères ; Javet Ginette, de Vully-le-Bas ; Savary Gabrielle, de Sâles ; Tüscher Josette, de Kollnach ; M^{me} Martignier Charlotte, de Bœtigen.